

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Monsieur Philippe DENONFOUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, MILON, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO
M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire
M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Budget annexe de location de salles de l'Oustau Calendal. Approbation du compte administratif. Exercice 2019.

Monsieur DENONFOUX a été élu pour présider la séance pour l'examen de cette délibération. A sa demande, monsieur MACHERAS DE MONTILLET expose à ses collègues que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses	155 081.70 €
Recettes	68 469.38 €
Solde d'exécution 2019	-86 612.32 €
Déficit reporté 2018	-117 404.64 €
Résultat de clôture 2019	-204 016.96 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de location de salles de l'Oustau Calendal.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à la **majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON



N°47

Date de Publication	9 JUIL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	9 JUIL. 2020
Date de la convocation	29 juin 2020